

DÉPARTEMENT

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU GARD

DE LA COMMUNE DE SAINT ALEXANDRE

Nombres de Membres

Afférents au Conseil Municipal : 15

Qui ont pris part à la délibération : 13

Date de la convocation :

Le 8 décembre 2021

Séance du LUNDI 13 DÉCEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un et le LUNDI TREIZE DÉCEMBRE à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jacques BERTOLINI, Maire,

PRÉSENTS : Mme Chantal SABATIER, M. Michel VENDITTI, Mme Annick CONTY, M. Didier MASSOT, Adjoints, Mme Elodie LE CAER, M. Antoine COLLOCA, M. Benjamin ROCA, Mme Christine SALANÇON, Mme Géraldine GHEUR, M. Maxime BEUGNON.

Procurations : M. Alain ACERBIS à M. Michel VENDITTI,
M. Christian BURDET à M. Antoine COLLOCA.

Absents : Mme Héloïse MARBET, M. Olivier SEBIRE.

Mme Chantal SABATIER a été nommée secrétaire de séance.

M. le Maire propose au Conseil municipal de reporter le point n°5. Le Conseil municipal accepte ce changement à l'unanimité. Après approbation du compte-rendu de la précédente séance, il est passé à l'ordre du jour.

1 Délibération : PORTANT FIXATION DES TARIFS COMMUNAUX 2022

Vu l'exposé de M. le Maire,

- **Cimetière :**

- Columbarium :
15 ans renouvelables 1 case 390 € TTC

- Concession :

Durée	Surface	2,50 m ²	4,50 m ²	6 m ²
Temporaire (15 ans au plus)		230 € TTC	390 € TTC	540 € TTC
30 ans		460 € TTC	770 € TTC	1 000 € TTC

Les tarifs indiqués ci-dessus ne comprennent pas les frais d'enregistrement et de timbre.

- **Garderie :**

- garderie forfait journalier : 2,80 € TTC
- garderie forfait matin : 2 € TTC
- garderie forfait soir : 2 € TTC

- **Cantine scolaire :**

- Prix du repas pour les enseignants : 5 € TTC et 5,20 € TTC à compter du 1^{er} août 2022
- prix du repas pour les élèves : 3,80 € TTC et 4 € TTC à compter du 1^{er} août 2022

- prix du repas pour les élèves non-inscrits -exceptionnels : 5 € TTC et 5,20 € TTC à compter du 1^{er} août 2022
- **Photocopies (sans changement par rapport à 2009) :**
 - 0,18 € TTC par page de format A4 en impression noir et blanc,
 - 2,75 € TTC pour un CD ROM.

- **Location de salles :**

	Nbre de jours	PRIX	Engagement
Nettoyage de la salle		100 € forfait	
Location de l'estrade		100 € ttc + 5 € par module	
Particuliers de la commune Associations de la commune (non ouverte au public)	1jour	300 € ttc	Dispose de la SP uniquement le jour même, ne doit plus l'utiliser le lendemain (sauf nettoyage)
	2jours	450 € ttc	Dispose de la SP pour 2 jours
Professionnels de la commune et extérieurs (usage commercial)	1jour	700 € ttc	Dispose de la SP uniquement le jour même, ne doit plus l'utiliser le lendemain (sauf nettoyage)
	2jours	1000 € ttc	Dispose de la SP pour 2 jours
Semaine par jour ouvré	0h à minuit		Dispose de la SP uniquement le jour même, ne doit plus y retourner le lendemain
Habitants de la commune	100 € ttc		
Extra muros	150 € ttc		

- **Articles vendus par la régie de recettes « photocopies – location de salles – menus produits » :**
 - Cartes postales : 0,50 € TTC l'unité,
 - Porte-clés : 1,50 € TTC l'unité,
- **Insertions publicitaires dans le journal municipal :** 50 € tarif format de base carte de visite, 100 € tarif format de base double carte de visite
- **Location espace le Bienheureux :** 650 € TTC.
- **Mise à disposition des locaux – ALSH Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien :** 200 € TTC par jour.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'appliquer les tarifs ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2022

2 Délibération : PORTANT APPROBATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

M. Le Maire expose à l'assemblée municipale que la commune s'est engagée dans l'élaboration du Plan communal de sauvegarde afin de prévenir et d'assurer la protection et la mise en sécurité des personnes et des biens. Ce plan

a été élaboré avec le concours de PREDICT, en concertation avec l'équipe municipale, afin de garantir son efficacité.

A ce jour, ce document est opérationnel et peut être consulté en mairie. Il est conforme aux dispositions de la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 et de ses décrets d'application.

Le PCS est constitué de plusieurs documents :

- Livret opérationnel qui regroupe les actions communales de sauvegarde à engager en fonction d'états de la gestion de la crise
- Carte d'actions inondation qui regroupe les actions et l'organisation à mettre en œuvre pour gérer les événements sur la commune.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'adopter le plan communal de sauvegarde.

3 Délibération : PORTANT GRATIFICATION ACCORDEE A UNE ELEVE STAGIAIRE

M. Le Maire expose à l'assemblée municipale que les services municipaux accueillent :

- Mlle Carla SERVOZ, élève en formation BAC PRO SAPAT à la Maison Familiale Rurale du Pont du Gard pour un stage en alternance de 5 semaines aux dates suivantes :
 - o du 6 septembre au 18 décembre 2021,

Conformément à la réglementation, il est possible d'accorder à l'élève une gratification si le montant ne dépasse pas 30% du SMIC.

Le Conseil municipal décide par 12 voix pour et 1 abstention (M. Didier MASSOT) :

- d'attribuer à Mlle Carla SERVOZ une gratification de 125 €,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget principal 2022.

4 Délibération : PORTANT ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'EXERCICE 2021

M. le Maire propose d'accorder pour 2021 les subventions aux associations. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer aux associations les subventions citées ci-dessus pour 2021.

- Association Parents d'Élèves :	1 050 €
- Association Gym attitude :	558,25 €
- Association des Chasseurs :	516,25 €
- Association ATTA :	246,75 €
- Association Danse Passion	367,50 €
- Comité de jumelage	470,75 €
Total	3 209,50 €

5 REPORTE

Questions diverses : pas de questions.

Clôture de la séance à 21 heures 30.

M. Jacques BERTOLINI	M. Michel VENDITTI	Mme Chantal SABATIER	M. Didier MASSOT	Mme Annick CONTY
M. Alain ACERBIS PROCURATION	M. Benjamin ROCA	Mme Christine SALANÇON	Mme H�lo�se MARBET ABSENTE	M. Antoine COLLOCA
M. Maxime BEUGNON	M. Olivier SEBIRE ABSENT	Mme G�raldine GHEUR	Mme �lodie LE CAER	M. Christian BURDET PROCURATION